



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crimes contre l'humanité

Question au Gouvernement n° 2607

Texte de la question

## GENOCIDE ARMENIEN

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Dubernard, pour le groupe UMP.

M. Jean-Michel Dubernard. Je souhaite appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur ce qui s'est passé samedi dernier à Lyon, moins d'un an après que la première pierre d'un mémorial commémorant le génocide arménien a été posée en présence de Dominique Perben.

À l'appel d'associations franco-turques, une manifestation a rassemblé entre 2 500 et 3 000 personnes qui, au milieu de nombreux drapeaux turcs, ont brandi des banderoles et des pancartes ouvertement négationnistes. Celles-ci en effet proclamaient : " Il n'y a jamais eu de génocide " ou " Nous sommes fiers de notre passé ".

Déjà, avant la manifestation, selon la presse locale, le consul général de Turquie aurait déclaré que ce mémorial constituait une " provocation " et qu'il n'y avait pas de vérité historique en ce domaine.

La communauté arménienne et les Français d'origine arménienne se sont sentis blessés, comme ont pu le constater, avec moi, pour les différentes circonscriptions de Lyon et du Rhône, Emmanuel Hamelin, Christian Philip et Christophe Guilloteau, et plus généralement en France, notamment Éric Raoult, qui m'a rapporté les réactions dont il a eu connaissance dans le département de Seine-Saint-Denis.

M. Patrick Lemasle. La question !

M. Jean-Michel Dubernard. Nombreux sont aujourd'hui les Français qui s'inquiètent de la montée du communautarisme. Ils ont raison. De plus, la loi a été bafouée.

Madame la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie, je souhaite d'autant mieux connaître votre sentiment sur ces événements que les engagements pris par les organisateurs vis-à-vis de la préfecture n'ont pas été respectés et que, je le répète, la loi de janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 a été bafouée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie.

Mme Brigitte Girardin, *ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie*. Monsieur le député, suite aux incidents violents que vous venez de rappeler, et qui ont suscité une très forte émotion chez nos compatriotes d'origine arménienne, dont nous sommes solidaires,...

M. Maxime Gremetz. Qui a donné l'autorisation de manifester ?

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. ...notre ambassadeur à Ankara est immédiatement intervenu auprès des autorités turques pour souligner le tort que de telles manifestations, qui font une large place au mouvement nationaliste turc, portent à l'image de leur pays. Nous regrettons notamment - je me réfère aux propos qui ont été publiés par la presse régionale et que vous avez rapportés - que le nouveau consul général de Turquie à Lyon n'ait pas tenu compte des appels à la retenue qui avaient été lancés par le ministre turc des affaires étrangères.

M. Maxime Gremetz. C'est le ministre de l'intérieur qui a donné l'autorisation de manifester ! (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Par ailleurs, je tiens à rappeler que les autorités françaises ne manquent jamais une occasion d'inviter la Turquie à effectuer un

authentique travail de mémoire. C'est d'autant plus nécessaire que la Turquie a indiqué publiquement sa volonté d'adhérer aux valeurs de l'Union européenne, qui reposent sur l'idée de réconciliation. *(Murmures sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. Jean-Claude Lefort. Et Chypre ?

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Le ministre des affaires étrangères en visite à Ankara en février l'a encore rappelé. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

Enfin, ces incidents sont d'autant plus regrettables que ce travail de mémoire semble avoir commencé en Turquie.

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. C'est faux !

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Récemment, des conférences et des séminaires ont été organisés sur la question arménienne. Ce sont les premiers signes d'un débat qu'il appartient aux autorités turques d'encourager. Nous y serons évidemment vigilants.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Michel Dubernard](#)

**Circonscription :** Rhône (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2607

**Rubrique :** Droit pénal

**Ministère interrogé :** coopération, développement et francophonie

**Ministère attributaire :** coopération, développement et francophonie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 mars 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 23 mars 2006